

Novembre 2014-Lettre n°8

L'article 1 de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt adoptée le 13 octobre 2014, stipule :

La politique en faveur de l'agriculture et de l'alimentation, dans ses dimensions internationale, européenne, nationale et territoriale, a pour finalités :

« 1° Dans le cadre de la politique de l'alimentation définie par le Gouvernement, d'assurer à la population l'accès à une alimentation sûre, saine, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante, produite dans des conditions économiquement et socialement acceptables par tous,.... ». .../...

Le programme national pour l'alimentation détermine les objectifs de la politique de l'alimentation mentionnée au 1 du I du présent article, en prenant en compte notamment la justice sociale, l'éducation alimentaire de la jeunesse et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Le 7 octobre 2014, le ministre de l'agriculture Stéphane LE FOLL a présenté le nouveau programme national de l'alimentation (PNA). Son objectif est de faire de notre modèle alimentaire une force pour l'avenir en déclinant 4 axes prioritaires : la justice sociale, l'éducation alimentaire de la jeunesse et la lutte contre le gaspillage alimentaire dans un contexte de renforcement de l'ancrage territorial des actions menées et de la mise en valeur de notre patrimoine.

Voilà confortés le diagnostic et les orientations de la déclinaison régionale du PNA présentés en avril 2013. Rendez-vous au printemps prochain à la réunion du Comité régional de l'alimentation qui sera l'occasion de faire un bilan de ces deux années d'action.

POINTS D'ACTUALITE

Habilitation des associations caritatives pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire

La procédure a été lancée conjointement entre la DRIHL (direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement) et la DRIAFA au début juillet 2014. Un mois supplémentaire a été laissé aux structures concernées pour déposer leur demande d'habilitation : elles ont été reçues jusqu'au 30 septembre 2014 (adresse postale de la DRIAFA).

Pour tout renseignement : <http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/> <http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/>

Pour toute question : habilitation.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr

Un arrêté préfectoral précisant la liste des structures habilitées sera publié avant la fin de l'année 2014.

Résultats de l'appel à idées / à projets 2014 du programme national de l'alimentation en Île-de-France

Plus de 25 dossiers ont été reçus et 9 auditions ont été réalisées début juillet 2014. Le jury a délibéré très rapidement. Voici les projets retenus :

Structure porteuse du projet	Titre du projet	Axe d'action
Centre hospitalier DELAFONTAINE - ST DENIS	Gestion complète des excédents de repas du Centre Hospitalier DELAFONTAINE de St DENIS (93) et distribution aux plus démunis	Gaspillage alimentaire
Revivre Île-de-France	Construire en commun des solutions logistiques innovantes pour le processus d'approvisionnement de l'aide alimentaire	Aide aux démunis - Logistique
Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE)/ IMS- Entreprendre pour la Cité	<i>Mieux consommer</i> 1. Améliorer les habitudes de consommation alimentaire des foyers en situation de précarité 2. Doter les aidants d'outils d'information et de sensibilisation à destination des foyers en situation de précarité	Education alimentaire pour les plus démunis
Association Dig Eat	Etude de faisabilité d'une plate-forme physique de regroupement de fruits et légumes franciliens à destination de la restauration collective publique et privée	Alimentation et territoire, restauration collective
Mairie d'Evry	Action "PETITS POIDS" Promouvoir une alimentation équilibrée et une pratique d'activité physique et sportive chez les enfants à travers la formation d'adultes relais.	Education alimentaire pour les jeunes et les plus démunis
Confédération Française de la Boucherie, Boucherie-Charcuterie et Traiteurs (CFBCT) - Pôle d'Innovation technologique ARDAT MV	Implication des artisans bouchers et de leur clientèle dans la lutte contre le gaspillage alimentaire	Gaspillage alimentaire

A noter la coopération financière Conseil régional – DRIAFA – SITOM 93 pour le premier projet de cette liste, emblématique d'une démarche complète intégrant la lutte contre le gaspillage, l'aide aux démunis de proximité et enfin la gestion des biodéchets.

■ Appel à projets national

La Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt définit les nouvelles orientations du Gouvernement pour la « politique de l'alimentation ». Les priorités d'action sont centrées sur un nombre limité de thématiques, en cohérence avec les grandes priorités du Gouvernement, à savoir **la justice sociale, l'éducation alimentaire des jeunes, la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'ancrage territorial des actions.**

C'est dans ce cadre que la direction générale de l'alimentation a lancé un appel à projets national à compter du 7 octobre 2014.

Clôture de l'appel à projets : 31 décembre 2014

Toutes les informations utiles sur le site du ministère <http://agriculture.gouv.fr/PNA-appel-projet-2014>

Contact à la DRIAAF : francois.mauvais@agriculture.gouv.fr



Appel à projets national 2014
Programme National pour l'Alimentation (PNA)
Ouverture de l'appel à projets : 7 octobre 2014
Clôture de l'appel à projets : 31 décembre 2014

■ Fruit pour la récré

L'Union européenne finance dorénavant à 76% H.T. cette opération. Certaines modalités évoluent :

- le programme s'organise autour d'une distribution régulière (hors restauration scolaire) d'un fruit frais ou transformé aux enfants et aux adolescents.
- les bénéficiaires s'engagent pour 9 distributions de fruits ou légumes (jusqu'à une distribution quotidienne) par trimestre.
- l'engagement à participer à l'opération, pour une ou plusieurs classes ou établissements, peut être souscrit pour un ou plusieurs trimestres.
- l'inscription peut se faire en cours d'année, au début d'un trimestre.
- le coût de revient moyen par trimestre pour une classe de 30 élèves, après versement de la participation européenne, est d'environ 23 € pour 9 distributions.
- au delà de la distribution de fruits, une séance d'accompagnement pédagogique est organisée au moins une fois par trimestre. Ces séances peuvent être effectuées par des enseignants, des parents d'élèves ou des animateurs, seuls ou en collaboration avec des professionnels de l'alimentation (visite d'une ferme, d'une industrie de production, etc.). Un quota d'interventions de la diététicienne d'INTERFEL est d'ores et déjà financé par la DRIAAF.

Se renseigner auprès de francois.mauvais@agriculture.gouv.fr

Toutes les informations pour s'inscrire et développer l'action sur <http://agriculture.gouv.fr/un-fruit-pour-la-recre>



Opération
Nouvelles dispositions !
un financement européen de 76%



2014-2015



Vous trouverez ci-dessous les points essentiels relatifs à cette opération lancée depuis 2008 au niveau européen dont plusieurs modalités viennent d'évoluer.

Encouragée en France conjointement par les ministères en charge de l'éducation nationale et de l'agriculture, l'action d'éducation alimentaire « Un fruit pour la récré » repose sur une distribution de fruits ou légumes dans le cadre scolaire associée à un accompagnement pédagogique. Elle vise à stimuler le goût et la curiosité des jeunes pour les fruits et légumes au regard de leur faible consommation.

■ Classes du goût

- Compte tenu de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, il n'a pas été possible, en ce début d'année scolaire, de monter des sessions de formation pour les enseignants souhaitant déployer cette action dans leur classe.
- Néanmoins, une possibilité reste offerte pour permettre aux instituteurs qui voudraient suivre cette formation ; en partenariat avec les inspections académiques d'Île-de-France et des structures territoriales susceptibles d'assurer leur logistique (collectivités territoriales, PNR par exemple), la DRIAAF préfinance chaque session à près de 80%. L'organisation des sessions de formation ainsi que la logistique de proximité restent à assurer par les structures d'accueil.

Se renseigner auprès de francois.mauvais@agriculture.gouv.fr

■ Nouvelles des actions en cours

- Une délégation américaine de responsables de la restauration scolaire de grandes villes (New-York, Chicago, Dallas, Miami, ...) a assisté, le 14 octobre dernier, à une classe du goût animée par Yannick Choulet, enseignant et directeur d'une classe de CE2-CM2 de Roissy en Brie (Seine-et-Marne). Elle a pu apprécier l'approche originale de cette démarche mettant en avant la découverte sensorielle des aliments et le plaisir de la dégustation.
- La lutte contre les pertes alimentaires fait l'objet de deux actions retenues lors de l'appel à projets 2013, l'une conjointe avec le Conseil régional sur l'expérimentation de dons de repas excédentaires dans les cantines de 5 lycées d'Île-de-France en Seine-Saint-Denis, la seconde sur la gestion des repas excédentaires de la cuisine centrale de la société Elior (45 000 repas/j) en lien avec des associations d'aide alimentaire de proximité. Ces deux actions, au moins à titre expérimental, devraient se concrétiser dans les prochaines semaines. Elles feront l'objet d'une communication au prochain Comité régional de l'alimentation (CRALIM) en 2015.



Des Américains observent notre politique de l'alimentation

Une délégation est venue partager des idées autour de l'affirmation « Bien manger c'est l'affaire de tous ! »

"What you do in France (en matière d'alimentation nfd) is very impressed" s'exclame Dennis Barnett à la fin du deuxième jour de sa visite à la DGAL, avec un groupe américain. « We have been treated like queens and kings. It was a wonderful day ! [1] » Dennis est directeur général de l'alimentation scolaire au département de l'éducation de la ville de New-York.

Il fait partie d'une délégation de sept personnes (voir encadré) venues passer trois jours en France à la mi-octobre pour mieux connaître notre approche de l'alimentation scolaire, et de l'alimentation en général. Le groupe était accompagné de Catherine Rogy, conseillère agricole adjointe à l'ambassade de France à Washington, et de Daniel Harper, interprète.

- Dans le cadre du Comité stratégique de la filière alimentaire décliné en Île-de-France, une convention vient d'être signée entre l'ARIA Île-de-France et la DRIAAF comprenant des actions relatives à la stratégie et à la compétitivité (performance industrielle), au développement commercial dont l'export, et aux démarches de mutualisation (export, logistique,...). Cette convention prend en compte dès à présent les aides que la DIRECCTE Île-de-France est susceptible d'apporter en matière de formation ainsi que le dispositif que le Conseil régional entend mettre en place dès 2015 (Pass filière IAA).



CONVENTION

AXES STRATEGIQUES PORTES PAR L'ARIA IDF EN 2014 - 2015 - 2016:

DEVELOPPEMENT A L'EXPORT
MUTUALISATION
PERFORMANCE
DEVELOPPEMENT COMMERCIAL

Année : 2014
Imputation budgétaire : BOP central 154
Ordonnateur de la dépense : Directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France (DRIAAF)
Comptable assignataire : Receveur général des finances
Service chargé de suivre l'exécution de la convention : DRIAAF Île-de-France / Service régional de l'alimentation
Date de notification :

Directrice de la publication : Marion ZALAY

DRIAAF Île de France – Service régional de l'alimentation – 18 avenue Carnot – 94230 CACHAN Téléphone : 01 41 24 18 00 Fax : 01 41 24 18 32

mail : alimentation.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr

Rédacteur : François Mauvais

Novembre 2014- Lettre n°8